



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 14 mars 2016, à 19 h 30, la demande de dérogation mineure suivante sera considérée :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
15-06	102, 33 ^e Avenue	13-H	1 954 074	Permettre de conserver le bâtiment principal à une distance de 1,5 mètre au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par l'article 2.2 du règlement de zonage.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter cette demande lors de la séance ordinaire du 14 mars 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 février 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier